

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 17 MAI

L'association **Fleurs d'Automne** organise son Assemblée Générale ce **vendredi 17 mai** à la Salle des Fêtes à **17h30**. Les habitants de la commune âgés de 65 ans et + sont conviés à cette A.G.

■ BROCANTE DU 21 MAI



La Brocante est organisée le **dimanche 21 Mai** par le Conseil Local des Parents d'Elèves de La Francheville (**C.L.P.E.**).

Les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** en Mairie **les 12, 15, 16 et 17 mai de 18H00 à 20H00**, ou par téléphone, mêmes jours et mêmes horaires, au **03.24.57.98.03**.

■ PONT DE L'ASCENSION : 26 MAI

Nous vous informons que **la mairie sera fermée le vendredi 26 mai 2017**.

COLLECTE DES D3E : LUNDI 12 JUIN

Nous vous invitons à venir déposer tous vos **D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)** : frigo, four, aspirateur, sèche-cheveux, téléphone portable, petits électroménagers, gazinière, etc..., le :

Lundi 12 Juin de 09H30 à 16h00

sur le parking des services techniques, à côté de la Mairie.

Un agent de la collectivité sera là pour vous accueillir et vous guider dans le tri de ces appareils.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : MERCREDI 14 JUIN



Veillez-les déposer sur le trottoir la veille, c'est-à-dire le **mardi 13 Juin à partir de 18h00**.

COLLECTE DES DECHETS VERTS - DE 75 ANS:

Nous vous rappelons que **vous pouvez déposer vos déchets de tonte et de taille (sans mélanger les deux) dans la benne située au terrain de football** les :

Samedis 13 et 27 mai, les 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet de 10h à 12h.

L'accès est **strictement réservé aux habitants** de la commune et sera **contrôlé** (munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).



■ LE BRUIT :

NON-RESPECT DU VOISINAGE LE SOIR



Nous arrivons dans les plus longues journées de l'année, et si pour le moment le temps a été maussade, il y aura de belles soirées dans les semaines à venir.

C'est l'occasion de se retrouver autour d'un barbecue, de parler, d'écouter de la musique, ... Ce sont des moments agréables, mais n'oubliez pas qu'autour de vous, vous avez des voisins qui eux, souhaitent dormir, car le lendemain ils travaillent, ou ont besoin de repos. **Pensez-y, ayez un comportement citoyen.**

Chacun appréciera ce respect des uns des autres.

Le Maire, Daniel ROUMY

■ RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT LA JOURNÉE



Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que : **les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression** ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 19h**,
- les samedis de **9h à 12h** et de **14h à 18h**,
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

Cette réglementation fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral du 18/06/2009.

■ INSCRIPTIONS CENTRE AÉRÉ JUILLET 2017

Si vous souhaitez inscrire vos enfants au centre aéré de cet été (du 10 Juillet au 4 Août), le dossier est disponible en mairie, ou téléchargeable sur le site internet de la commune, ou via Facebook (**Informations auprès de Yannick LEVERENZ au 06 85 08 79 20**)

Une réunion d'information aura lieu **le vendredi 23 juin à la Salle de Fêtes de La Francheville**.

■ MANIFESTATIONS A VENIR

- **Dimanche 14 mai** : Match de Volley organisé par le COLF, Salle Polyvalente
- **Samedi 27 mai** : Tournoi par équipes organisé par le COLF, Salle Polyvalente
- **Dimanche 11 juin** : 1^{er} tour des élections législatives, Salle des Fêtes
- **Samedi 17 juin** : « Portes ouvertes », journée d'initiation au Badminton, Salle Polyvalente
- **Dimanche 18 juin** : 2^{ème} tour des élections législatives, Salle des Fêtes

■ LES VITESSES ENREGISTRÉES PAR NOS RADARS

Comparaison 1^{er} trimestre 2016/2017



	Rue du Fort vers Villers-Semeuse		Rue du Fort vers Centre du village		Route de Paris vers BOULZICOURT		Route de Paris vers Centre du village	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Vitesse >70km/h	0,53%	0,41%	0,47%	0,40%	0,51%	Non relevé	10,62%	9,44%
Vitesse entre 50 et 70km/h	21,00%	14,99%	16,58%	16,18%	27,55%	Non relevé	44,58%	46,10%
Vitesse <50km/h	78,47%	84,60%	82,95%	82,95%	71,94%	Non relevé	44,80%	44,46%
Nombre de véhicules	22 381	2 633 *	184 102	93 919	176 407		122 259	107 732

* Suite à une panne, ce nombre ne concerne que la période du 10 au 13 janvier 2017.

Ce comparatif montre que les vitesses restent dans les mêmes pourcentages d'une année sur l'autre, pour une même période. Le radar sortie « la Francheville vers Boulzicourt » ne fonctionne pas actuellement.

■ ACTE DE VANDALISME

Information de Pascal JOLY, préfet des Ardennes

L'amélioration de la sécurité des français est **une priorité** de la politique de l'état. Au-delà de l'engagement déterminé de la gendarmerie ou de la police, il est important **de faire participer la population à la sécurité** de leur propre environnement avec l'appui des services de l'état, par la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne.

Il s'agit de développer chez chaque personne disposée à participer à sa **propre sécurité dans son quartier, son lotissement** un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Dans chaque quartier où fonctionnera ce dispositif, il sera procédé à la désignation de plusieurs citoyens vigilants référents, personnes qui seront choisies pour leur honorabilité et leur disponibilité.

La police nationale désignera un policier référent, chargé de recevoir les sollicitations des citoyens vigilants référents. **Leur mission est le signalement d'évènements particulièrement suspects mais aussi d'actes élémentaires de prévention de cambriolages :** vigilance sur les logements temporairement vacants, ramassage des courriers des personnes absentes...attention, les signalements devront être fondés sur des observations objectives sans aucune considération raciale, politique, religieuse ou syndicale.



Comme toutes les communes du Département, nous sommes confrontés aux **actes de vandalismes, vols de véhicules, vols de fleurs au cimetière, etc...**

Tout dernièrement, c'est le vestiaire de football qui a été **vandalisé**.

Les autorités Préfectorales, la police ont conscience de ces méfaits que les habitants subissent.

M. le Préfet me propose la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne, véritable « Chaîne d'alerte » entre :

- **une personne volontaire pour être référent de quartier**
- **et les acteurs de la sécurité de telle sorte que tout fait ou comportement inhabituel, tout événement anormal, soit signalé le plus vite possible aux forces de l'ordre.**

Le dispositif est basé sur le principe du volontariat. Son application concrète se traduit par tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent, d'un évènement inhabituel et suspect dans le quartier ou sur la voie publique, afin de renseigner rapidement les forces de sécurité

Il s'agit d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens sur des déplacements ou comportements suspects et ainsi diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions. L'idée est de bien se protéger les uns les autres. Le dispositif permettra également d'apporter de l'aide aux personnes âgées isolées en cas de besoin.

Il sera uniquement demandé de renseigner sur des faits et **NON** sur des personnes, d'observer et **NON** de surveiller ou de patrouiller.

Veiller, ce n'est pas surveiller ;
vigilance ne veut pas dire vigile

.....
Coupon-réponse (à remettre au secrétariat de mairie) :

Nom Prénom Tél

Adresse

- j'adhère à l'idée d'être référent de ma rue, de mon quartier
- je souhaite avoir de plus amples renseignements





■ SAMEDI 24 JUIN :

COURSE PÉDESTRE « LA POUDRE D'ESCAMPETTE »

L'association « Les Affranchis en fête » organise la **15^{ème} édition** de la **course pédestre** avec le soutien de la municipalité et la collaboration du club « CHARLEVILLE-MEZIERES ATHLETISME ».

Les départs de chaque catégorie se feront place de la mairie. Pour la bonne organisation de cette manifestation, l'association **a besoin d'un nombre suffisant de personnes** dès le matin pour l'installation des différentes structures, (barrières, stands, ...), et surtout l'après-midi pour la sécurité du parcours, la distribution des dossards et cadeaux d'accueil, l'approvisionnement des coureurs sur le parcours et bien d'autres actions définies sur le terrain.

Une réunion d'information est prévue pour **tous les bénévoles le jeudi 1^{er} juin à 18h30** pour définir les fonctions de chacun. Bienvenue à tous les volontaires. Sont prévues :

Catégorie « JEUNES » (filles et garçons) :

Inscriptions gratuites aux 3 courses (500,1000 et 1500 m) pour les enfants nés entre **2011 et 2002, départs** selon leur âge à **16h30, 16h45 et 17h00.**

Le palmarès est prévu à 17h30 et les récompenses remises aux lauréats présents :

- 1 coupe à la 1^{ère} fille, 1 coupe au 1^{er} garçon et une médaille à chaque arrivant.

Catégorie « ADULTES » Cadets à Masters :

- Distance de 6 000 m. (2 boucles)
- Distance de 9 100 m. (3 boucles) inscrite au Trophée départemental.

Départ unique à 18h00.

Inscriptions 8 € lors des permanences **en mairie de 17h30 à 19h30 les mercredi 21 et jeudi 22 juin**, et 10 € après ces dates et le jour de la course à partir de 16h00, ou **par mail** : lafranchevilleanimations@orange.fr

Remise des récompenses à 19h30, présence obligatoire.

Pour les non licenciés et les licenciés d'autres fédérations que la FFA, il est indispensable de présenter à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

BULLETINS D'INSCRIPTION à votre disposition en mairie, ou sur le site internet :

www.lafrancheville.fr ou <https://www.facebook.com/lafrancheville/>

■ ASSOCIATION « SEMELLES DE VENT » : VOYAGE DU SAMEDI 10 JUIN



Vous êtes invité(e) à notre journée randonnée qui se déroulera **le samedi 10 juin 2017**

PROGRAMME DE LA JOURNEE DANS LA REGION DE MULLERTHAL :

- **7 H 45** : départ place de la mairie de La Francheville.
 - **10 H 30** : arrivée à Berdorf. **Randonnée de 2 kms** le matin dans les rochers insolites de la petite Suisse luxembourgeoise.
 - **12 H 30** : repas tiré du sac ou petite restauration sur place à BERDORF (mini- golf).
 - **Marche d'environ 8 kms** l'après-midi **OU** visite d'Echternach pour ceux qui ne veulent pas trop marcher.
- Temps libre à Echternach en fonction de l'arrivée.

PRIX DU VOYAGE :

- **10 € / personne pour les adhérents.**
- **18 € / personne pour les non-adhérents.**

N'hésitez pas à en parler à vos amis, venez nombreux, le programme est alléchant (formations rocheuses spectaculaires de la petite Suisse Luxembourgeoise.)

Merci de vous inscrire rapidement **avant le SAMEDI 27 MAI 2017**. Bien cordialement.

Jacky GIPPON

Bulletin à renvoyer à : Monsieur Gilbert MOUCHENE 1, rue des Jonquilles - 08000 La Francheville

Indiquer les noms et prénoms de chaque participant. Chèque à établir à l'ordre de « Semelles de vent ».

Nom.....Prénom.....Tél.....

Nom.....Prénom.....Tél.....

Nom.....Prénom.....Tél.....

Adhérents :x 10€ =€ Non-adh. :x 18€ =€

Participeront au voyage-randonnée soit un total de :.....€



■ SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 JUIN : TOURNOI FOOT

L'USL organise le **samedi 17 juin, le tournoi de foot interclub** pour les enfants de 6 à 10 ans, et le **dimanche 18 juin**, pour les jeunes de 12/13 ans. Venez assister à ces matchs, sur le terrain de La Francheville à partir de 10h.

Les organisateurs comptent sur votre présence. Buvette et petite restauration.

■ RAPPEL : AUTORISATION D'URBANISME

Indispensable pour tous travaux immobiliers, la demande d'autorisation d'urbanisme est délivrée par la Mairie où se situe le bien immobilier.

Quelle autorisation faut-il demander ?

ATTENTION !

Constructions soumises a permis de construire

✧ une création de plus de 20m² de surface ou une extension à l'habitation de plus de 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol.

✧ les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses, la façade ou le volume du bâtiment.

✧ les piscines couvertes

✧ les ouvrages enterrés (caves).

Travaux soumis a permis de démolir



✧ Certaines zones de la Commune sont concernées, renseignez-vous.

Attention :

Toutes les constructions, même celles non soumises à autorisation doivent respecter les distances d'implantation reprises au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Travaux soumis à déclaration préalable

✧ *Constructions nouvelles :*

- les constructions supérieures à 5m² et inférieures ou égales à 20 m², extension à l'habitation inférieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol (terrasse, véranda, abri de jardin, garage, hangar, auvent, chalet de jardin, les serres etc...).

- les piscines dont le bassin est supérieur à 10m² et inférieur ou égal à 100 m² non couvertes et dont la hauteur est inférieure à 1,80 m, ainsi que sous certaines conditions, les habitations légères, les serres (hauteur > 1m80).

✧ *Travaux sur constructions existantes :*

- le ravalement de façade

- la réfection de toiture

- les modifications de façade ou d'aspect sans changement de destination (créer ou agrandir une ouverture dans un mur, remplacement baies, fenêtres, portes, volets, etc ...)

- les changements de destination (sans travaux, ou avec des travaux qui ne modifient pas les structures du bâtiment ou de la façade)

- les clôtures,

- les châssis de toit, les climatiseurs, les paraboles.

✧ *Travaux, installations, aménagement :*

- les aires de stationnement et dépôts de véhicules.

- les exhaussements ou affouillement d'une hauteur ou profondeur supérieure à 2 m et d'une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Les formulaires correspondants sont à votre disposition en Mairie ou téléchargeable sur notre site internet.

Cette liste n'est pas exhaustive, pour plus de précisions, renseignez-vous auprès de la Mairie, sur notre site internet (rubrique « pratique ») ou à la DDT.

■ UTILISATION DU COMPTEURS ÉLECTRIQUE « LINKY »



ERDF, devenu Enedis en mai 2016, a lancé une révolution dans son secteur avec le nouveau **compteur électrique intelligent Linky**.

Il s'agit avant tout d'un **compteur communicant** (SMART METERING). Il peut donc envoyer votre consommation quotidiennement à votre fournisseur d'électricité ainsi qu'au gestionnaire de réseau. Par conséquent, vous êtes exempté des fastidieux rendez-vous de relève de compteur pour lesquels vous devez être présent.

Qui plus est, c'est un **compteur intelligent** capable de s'auto-paramétrer. Ainsi, les techniciens peuvent effectuer la mise en service de votre compteur à distance ainsi que certaines réparations sans se déplacer. Par conséquent, cet appareil facilite les démarches aussi bien pour vous que pour votre fournisseur.

Le Ministère de l'environnement vient de rendre public le rapport établi par le Commissariat général de l'environnement et du développement durable (CGDD) sur les compteurs LINKY. Ce rapport prend acte des études qui concluent à l'innocuité de ces compteurs sur le plan sanitaire et estime qu'ils ne présentent pas de risques en termes de données personnelles.

En revanche, les auteurs jugent que les possibilités offertes par LINKY en matière de maîtrise de l'énergie sont insuffisamment exploitées et que "l'acceptabilité sociale" de ces compteurs doit être améliorée.

Vous trouverez l'intégralité de ce rapport sur le site de la Mairie et sur Facebook.